

Arrêté N°2025 - ³ /DAJ

Réglementant la circulation à l'occasion de la manifestation sportive
" Trophée des jeunes cyclistes (CARL)" à Grand-Bois,

Le samedi 26 avril 2025

Le Maire de la Ville du Gosier, Madame Liliane MONTOUT,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-21-1 et R.417-10 ;

Considérant la demande d'avis en date du 24 février 2025 adressée par la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée "trophée des jeunes cyclistes LA CARL 2025 ", prévue du 26 au 27 avril 2025 ;

Considérant le parcours retenu pour la manifestation sportive empruntant des voies publiques situées dans les limites de la commune de Gosier, le samedi 26 avril 2025 ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation peut présenter des risques à l'égard des participants, et nécessite de ce fait des mesures de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur le territoire communal afin de sécuriser et d'assurer le bon déroulement de la manifestation ;

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de la manifestation sportive cycliste "trophée des jeunes cyclistes (CARL)", la circulation sera réglementée **le samedi 26 avril 2025 de 08h à 10h30**, selon l'itinéraire suivant :

1ère étape/1er tronçon

- ❖ **Départ 08h30** : Grand-Bois - RD 103 Tombeau - route de Port-Blanc - sommet école de Port-Blanc - carrefour Beaumanoir - carrefour Lambert Deshauteurs (territoire de Sainte-Anne) - Carrefour Moreau - sommet de Moreau - passage ligne d'arrivée Grand-Bois - Grosse roche - territoire de Sainte-Anne (Lambert - Barot) - carrefour Fond Homard - Tassy Moreau - Grand-Bois
- ❖ **Arrivée 09h35** : Sommet de Grand-Bois.

Article 2 - La circulation sera rétablie au fur et à mesure, après le passage des participants.

Article 3 - Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au départ et à l'arrivée, aux intersections.

Article 4 - L'organisateur veillera à positionner les signaleurs désignés dans le dossier de déclaration.

Il veillera également à la coordination des véhicules d'accompagnement, notamment en ouverture et en fermeture de course pour la sécurité des participants.

Article 5 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur.

Une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 24 MARS 2025

Le Maire,

Liliane MONTOUT



Trophée des Jeunes Cycliste LA CARL 2025 U17 U19 U23



Samedi 26 Avril 2025	
Gosier	→ Gosier
1^{er} Etape 1^{er} Tronçon	
Epreuve en Circuits : 48,000 km	

Kms	H/DEPART
48,000	8:30:00

Emargement : 07:00:00
Maison Concorde

N° de Route	Itinéraires	Kms Parcours	Kms Restants	Heures de Passage km/H 39	Heures de Passage km/H 42	Heures de Passage km/H 44	Observations
GOSIER							
D104	Départ : Grand Bois	0,000	48,000	8:30:00	8:30:00	8:30:00	
D103	Carrefour Tombeau	3,400	44,600	8:35:14	8:34:51	8:34:38	
D103	Carrefour Route de Port Blanc	2,300	45,700	8:33:32	8:33:17	8:33:08	
RC	Port Blanc Sommet Ecole	7,400	40,600	8:41:23	8:40:34	8:40:05	GPM
RC	Carrefour Beaumanoir	10,300	37,700	8:45:51	8:44:43	8:44:03	
D105	Carrefour Lambert Deshauteur	11,600	36,400	8:47:51	8:46:34	8:45:49	
D105	Carrefour Moreau	13,600	34,400	8:50:55	8:49:26	8:48:33	
D104	Moreau Sommet	14,400	33,600	8:52:09	8:50:34	8:49:38	GPM
D104	Grand Bois Sommet Ligne Arrivée	16,000	32,000	8:54:37	8:52:51	8:51:49	GPM
D104	Grand Bois Sommet Ligne Arrivée	32,000	16,000	9:19:14	9:15:43	9:13:38	GPM
RC	Grosse Roche	43,000	5,000	9:36:09	9:31:26	9:28:38	5 Kms
D105	Lambert	44,000	4,000	9:37:42	9:32:51	9:30:00	
D105	Barot	45,000	3,000	9:39:14	9:34:17	9:31:22	3Kms
D104	Carrefour fond Homard	46,000	2,000	9:40:46	9:35:43	9:32:44	
D104	Tassy Moreau	47,000	1,000	9:42:18	9:37:09	9:34:05	1 km
D104	Arrivée: Grand Bois Sommet	48,000	0,000	9:43:51	9:38:34	9:35:27	
D104	Arrivée: Grand Bois Sommet	48,000	0,000	9:43:51	9:38:34	9:35:27	